

ein wenig Vertrauen in den Staatsrat und warte noch wie versprochen die drei Jahre ab, aber nicht länger. Ich habe jetzt den Puls gefühlt und habe mich neu entschieden und ziehe die Motion zurück, lasse es aber offen, dass wir zum gegebenen Zeitpunkt eine abgeänderte Motion einreichen werden, die ganz sicher das Kriterium «Länge der Gemeindestrassen» enthalten wird, wenn die Analysen vorliegen und die Überprüfung der Bevölkerungsdichte.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

**Motion M1133.11 Dominique Corminbœuf/
Nicolas Repond**
**(modification de la loi sur l'agriculture pour y
intégrer l'interdiction des OGM)¹**

Prise en considération

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Dans un premier temps, je me permets de relever, M^{me} la Commissaire du Gouvernement, que la réponse à notre motion est technocrate et défaitiste. L'introduction dans la loi sur l'agriculture de l'interdiction de la culture des organismes génétiquement modifiés ne peut que renforcer une volonté, tant pour les agriculteurs que pour les consommateurs, de continuer à produire et à consommer des biens alimentaires sains, propres et sûrs, ceci en toute indépendance économique. Rien ne sera difficile à gérer, au contraire de ce qu'indique la réponse du Gouvernement, ceci d'autant plus que le moratoire sera très certainement reconduit pour cinq ans après 2013. Ceci signifie que pour l'Etat de Fribourg, il n'y aura aucune difficulté ou dépense supplémentaire pour appliquer cette disposition. Par contre, l'image de marque de nos produits du terroir sera, elle, d'autant plus porteuse. Ceci n'empêchera pas, bien au contraire, le gouvernement de s'investir sur le plan national et international et de jouer de son influence pour promouvoir la seule solution possible qu'est le rejet des OGM. Je signalerai tout de même que dans notre canton cinq communes se sont déclarées «Commune sans OGM». Elles se situent aux frontières cantonales. Je citerai aussi le canton du Tessin qui lui, de plus, est un canton frontalier. Il n'a pas été frileux, lui, pour interdire la culture de la mort.

Le mot que je viens d'utiliser est lourd de sens et grave, mais c'est celui qui peut le mieux imaginer les dégâts causés par les

OGM. Les enquêtes débouchant sur des rapports sérieux dans des pays qui se sont vendus à l'industrie chimique, et en particulier à Monsanto, nous dévoilent la face que l'on veut cacher au grand public. Avec un recul de plus de dix ans, on peut constater en Argentine, par exemple, l'étendue des dégâts causés par ce prétendu miracle OGM. Erosion très grave des sols, destruction de la biodiversité, exode rural et paupérisation des populations, augmentation de la consommation des pesticides, d'herbicides, en particulier du Roundup, ceci avec des problèmes associés dont, en particulier, un taux anormalement élevé des cancers. L'insoutenable envers du décor avec sa cohorte de tumeurs, de malformations de fœtus, de problèmes hormonaux et respiratoires, de leucémies ou de maladies spécifiques comme le lupus ou le purpura. Que ce soit en Argentine, au Paraguay, au Brésil et surtout aux Etats-Unis, les agriculteurs n'échappent pas à la mainmise des multinationales et à l'appauvrissement des sols. Le nombre des suicides dans ces pays au sein du monde agricole est inquiétant.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à accepter cette motion pour, dans un premier temps, montrer l'exemple et notre combativité, comme l'ont fait le canton du Tessin et ces cinq communes fribourgeoises, ensuite pour éviter le pire dans notre pays. Nous devons être combatifs et ne pas se laisser impressionner par ce qui se passe ailleurs pour laisser aux générations futures un monde plus propre et plus sain.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Effectivement, c'est un sujet de grande importance et je pense que nous n'aurons pas le temps d'entrer dans tous les détails. Dans leur développement, les auteurs parlent de l'influence négative et de la rentabilité, de la qualité et aussi de l'indépendance des producteurs, c'est-à-dire des agriculteurs. Pour ce qui concerne la situation actuelle, ils relèvent que malgré des études poussées, on ne connaît pas les conséquences à long terme sur l'environnement et surtout sur la santé humaine et animale. Je dirais, pour nous, que c'est effectivement un élément d'une situation pas claire. On parle ici de faire une interdiction par le biais de la loi sur l'agriculture fribourgeoise. Mais on ne parle pas de la possibilité de l'importation. Alors, je pense que certains entrepreneurs ou certaines maisons se fourniraient ensuite à l'étranger, ce qui causerait à nouveau du tort aux agriculteurs de la région. Nous sommes de l'avis qu'effectivement c'est un élément qu'il faut régler au niveau suisse, cela a été dit par M. Dominique Corminbœuf.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique vous propose, au vu de tous ces éléments, de refuser cette motion.

¹ Déposée et développée le 9 septembre 2011, BGC p. 1773; réponse du Conseil d'Etat le 17 avril, BGC pp. 1360ss.

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SA*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié avec intérêt la motion de MM. Corminboeuf et Repond. Le canton de Fribourg, avec sa tradition rurale et avec une agriculture aussi active que variée, est concerné au premier plan par cette motion. Une très grande majorité des consommateurs et producteurs fribourgeois ne veut pas d'OGM dans son assiette et dans sa campagne. Le secteur des OGM est géré par une poignée de multinationales qui contrôle la quasi-totalité du milieu et qui n'a qu'une seule obsession, celle de faire du profit sur le producteur et le consommateur.

Par l'acceptation de cette motion, le Gouvernement fribourgeois donnerait un signal fort à la Confédération, aux consommateurs et aux milieux des OGM: nous ne voulons pas jouer avec la vie de nos citoyens avec une technologie qui, de loin, n'est pas encore maîtrisée.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette motion.

Glauser Fritz (*PLR/FDP, GL*). Permettez-moi de déclarer mes intérêts pour commencer. Je suis vice-président de l'Union suisse des paysans, président de l'Union des paysans fribourgeois et de la Fédération suisse des producteurs de céréales et agriculteur à Châtonnaye, avec une production sans OGM, avec conviction dans les secteurs lait et grandes cultures.

Le sujet des OGM me préoccupe depuis des années. J'ai déjà combattu en faveur des précédents moratoires, la production sans OGM m'est chère. La charte sur la stratégie qualité et la politique agricole 2014–2017 sont les derniers actes. La charte sur la stratégie qualité s'adresse au secteur alimentaire, très large, et est pilotée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Elle est déjà, ou sera, signée par les acteurs de toute la chaîne alimentaire, du producteur aux distributeurs, y compris les transformateurs. Le jour officiel du lancement ou de la signature est lundi prochain, le 18 juin, à Berne. Dans cette charte, un point dit: «L'agriculture renonce volontairement, afin de saisir des opportunités du marché, à utiliser des organismes génétiquement modifiés». Au nom de mes mandats, je signerai cette charte lundi prochain avec conviction.

Dans la politique agricole 2014–2017, l'agriculture, par son organisation faitière, l'Union suisse des paysans, demandera, lors de la révision de la loi fédérale sur l'agriculture, de prolonger le moratoire de l'interdiction de cultiver des OGM en Suisse. Comme le secteur agricole suisse, je ne vois aucun intérêt à cultiver des OGM en Suisse. Si je soutiens sur le fond

la motion, je ne vois pas d'utilité de légiférer dans chaque canton alors que cette problématique est en train de se régler au niveau national. J'avais souhaité de nos consommateurs partenaires plutôt une résolution interdisant l'importation et la consommation des OGM. Une telle mesure serait un vrai soutien durable à notre agriculture fribourgeoise.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical va refuser, majoritairement, cette motion.

Thévoz Laurent (*ACG/MLB, SC*). Mon intérêt principal, c'est celui d'être un consommateur. Je pense que le thème a retenu toute l'attention du groupe Alliance centre gauche parce que, en fait, c'est un thème où les intérêts des producteurs et des consommateurs convergent et sont confluents.

Dans la proposition de refus du Conseil d'Etat, nous avons cru percevoir une certaine hésitation, qui nous a un peu troublés parce que, d'un côté, on a pris note. Je pense que c'était important et nous saluons sa détermination à définir le principe d'une interdiction des OGM. Je pense que dans la reconduite du moratoire on aura besoin de cette politique pour que cette interdiction continue dans notre pays. D'un autre côté, ses arguments quant à la faisabilité de cette motion nous ont surpris et ne nous paraissent pas très cohérents. Il nous semble qu'interdire la mise en culture d'OGM dans le territoire du canton, c'est une chose qui doit être à la portée d'un canton qui estime et qui cherche à être un pôle d'excellence en matière agricole; c'est de son intérêt. En plus de ça, comme d'autres l'ont dit, cela permet de promouvoir les produits du terroir qui sont la base d'une agriculture saine.

C'est la raison pour laquelle le groupe Alliance centre gauche soutiendra, à l'unanimité moins une abstention, ce qui doit être un signe fort et clair pour que le canton soit un canton libre d'OGM.

Repond Nicolas (*PS/SP, GR*). Suite aux réponses du Conseil d'Etat à notre motion voulant modifier la L'Agri pour y intégrer l'interdiction des cultures OGM, j'ai vraiment l'impression que le texte de notre motion n'a pas été bien lu ou bien compris par le Conseil d'Etat. En effet, comment réagir à la phrase du Conseil d'Etat: «La Confédération devra inévitablement se saisir à nouveau de ce dossier à l'échéance du moratoire». C'est faux! Puisque que, au lendemain de la fin du moratoire, c'est-à-dire le 29 novembre 2013, si aucune prolongation n'a été demandée, les agriculteurs et entreprises agricoles suisses pourraient cultiver des plantes transgéniques et mettre en circulation les produits de ces cultures. Ceci est noté noir sur blanc dans le rapport du 12 décembre 2011 de la Commission fédérale d'éthique pour la biotech-

nologie dans le domaine non humain (CENH). Et comment interpréter cette partie de la réponse? L'interdiction «poserait plusieurs difficultés, quasiment insurmontables, ou tout le moins qui laisseraient une telle mesure sans effets.» C'est exactement le contraire! En effet, si je lis le rapport précité de la CENH, qui ne fait que citer l'article 7 de la loi fédérale sur l'application du génie génétique (LGG), il est écrit que: «L'Etat doit veiller à ce que les plantes non génétiquement modifiées puissent être achetées en tout temps même lorsque les plantes transgéniques sont en circulation». La protection de la production exempte d'organismes génétiques modifiés est une question de protection de la propriété mais aussi et surtout une condition pour garantir le choix des consommateurs et la liberté économique des producteurs. Cela veut dire qu'au cas où nous aurions des cultures OGM dans le canton de Fribourg, cela coûtera extrêmement cher, soit à l'Etat, soit à l'économie, pour protéger les cultures non OGM et donc beaucoup plus cher que pour un territoire uni sans OGM!

Dans son rapport, le Conseil d'Etat dit que «si des cultures OGM venaient à être mises en place dans les cantons voisins, la contamination de cultures fribourgeoises serait inévitabile». Eh bien, même si c'est juste, je ne peux accepter une réponse aussi laxiste et aussi résignée! En effet, la LGG est très claire. Elle mentionne à l'article 2 que les mesures prises, en application de la présente loi, sont à la charge de celui qui en est la cause, c'est-à-dire le pollueur-payeur. Les vraies réponses et solutions sont bien là. Est-ce que le canton de Fribourg, et son Conseil d'Etat, accepterait tacitement, sans broncher, que ses cultures soient polluées par des éventuelles cultures génétiquement modifiées d'un canton voisin? Je suis certain que non car une fois que nos cultures seront polluées par des OGM, il n'y aura pas de retour possible vers des cultures bio ou sans OGM. Alors anticipons maintenant avant qu'il ne soit trop tard et irréversible pour l'agriculture fribourgeoise et suisse et montrons clairement notre point de vue sur cette question essentielle et existentielle! En l'inscrivant dans la LAgri, et grâce aux articles précités de la LGG, nous forçons indirectement les cantons voisins, qui auraient la mauvaise idée d'accepter les OGM sur leur territoire, à être irréprochables et à payer lourdement les conséquences éventuelles, pollution, que nous ne voulons pas. Ce sont les cantons qui forment la Confédération et c'est à eux de donner les impulsions!

D'autre part, je ne comprendrais pas que ce Parlement, qui vient de soutenir, à l'unanimité et à juste titre, l'initiative cantonale pour bannir l'huile de palme de nos assiettes, ne le fasse pas pour ce qui se passe chez nous et qui est encore plus important! Le canton de Fribourg et son Gouvernement

doivent montrer clairement leur volonté de rester dans une agriculture saine, si possible biologique, comme l'encourage le développement durable cantonal. Nos trois AOC cantonales – le gruyère AOC, le vacherin fribourgeois AOC et la poire à botzi AOC – ne s'en porteront que mieux! Vous comprendrez aisément que l'utilisation des OGM conduira automatiquement à une dégradation considérable du secteur économique agricole fribourgeois, donc également de nos produits AOC.

Pour celles et ceux qui auraient encore des doutes sur les OGM, écoutez ce qui a été découvert sur le célèbre maïs Monsanto 810. Trois laboratoires de biologie moléculaire en Espagne, en Inde et en Italie ont vérifié le génome de ce maïs et découvert que la description ne correspondait plus au produit breveté de base. En effet, de l'ADN a bougé et s'est remélangé. Ils y ont, par exemple, trouvé un gène assez ennuyeux de résistance à deux antibiotiques, qui ne figurait pas dans la carte génétique soumise aux autorités. Comment y est-il venu? Mystère! Suite à cela, le gouvernement français vient de demander à la Commission européenne de suspendre urgemment la culture du maïs Monsanto 810 sur tout le territoire de l'Union européenne. Vous l'aurez compris, même les chercheurs ne comprennent pas ce qui se passe avec ces plantes OGM, alors comment voulez-vous faire confiance à des produits inventés par des apprentis sorciers?

Ainsi, après toutes ces considérations et pour tout ce que notre agriculture fribourgeoise nous a apporté et, j'espère, va encore nous apporter de merveilleux, aussi bien dans ses produits alimentaires délicieusement bons, comme le gruyère AOC, que dans sa faune et sa flore, je vous invite vraiment à accepter notre motion.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Je voudrais insister sur le besoin pour notre canton de donner un signe clair et fort dans ce domaine. Je crois que le canton de Fribourg est un canton agricole. Le mois passé, nous avons voté à l'unanimité dans ce Parlement une résolution visant à défendre les droits des paysans au niveau international. Cette résolution a été reprise par trois cantons qui l'ont aussi acceptée: Jura, Genève et Neuchâtel. Elle est en discussion dans d'autres parlements, elle est en train d'influencer la politique fédérale. Je crois qu'avec la motion qui nous est soumise aujourd'hui nous pouvons aussi donner un signe pour influencer la politique fédérale.

Je crois qu'il n'y a pas de crainte à avoir d'être pionnier dans certains domaines. M^{me} la Commissaire du Gouvernement, vous étiez constituante au moment où le canton de Fribourg, malgré le fait que la question était débattue au niveau fédéral,

a accepté l'idée d'une assurance-maternité cantonale. Vous avez accepté aussi, et vous étiez parmi les promoteurs, un PACS qui n'était pas encore reconnu au niveau fédéral. Ce sont des choses dans lesquelles le canton de Fribourg a été pionnier. Je crois qu'aujourd'hui, avec cette motion, nous donnons un signe clair aussi, nous pouvons être pionniers, nous pouvons donner des indicateurs qui sont importants pour le bien-être de tous.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Peut-être en préambule, pour répondre à M. le Député Suter, j'ai même fait campagne pour le moratoire contre les OGM! Néanmoins, la réponse du gouvernement est peut-être technocrate mais elle est assez réaliste sur l'application de cette motion. Maintenant, il est clair que si votre assemblée veut donner un signal, elle a toute latitude pour le faire!

—

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e juge auprès du Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 107; rentrés: 106; blancs: 2; nul: 0; valables: 104; majorité absolue: 53.

Est élu M. *Michel Favre*, à Corminbœuf, par 70 voix.

A obtenu des voix M. François-Xavier Audergon: 34.

Un-e juge suppléant-e auprès du Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 95; blancs: 6; nuls: 5; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élu M. *Georges Chanez*, à Estavayer-le-Lac, par 84 voix.

Un-e juge de paix de la Gruyère (70 %)

Bulletins distribués: 104; rentrés: 98; blancs: 3; nul: 1; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élue M^{me} *Marie-Laure Paschoud Page*, à Bourguillon, par 76 voix.

M^{me} Francine Vuichard a obtenu 14 voix.

Un-e assesseur-e au tribunal d'arrondissement de la Singine

Premier tour

Bulletins distribués: 102; rentrés: 99; blancs: 3; nul: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Ont obtenu des voix:

M^{me} Dominique Chappuis Waeber: 48

Bernadette Mäder: 30

Josef Biemann: 8

Marina Eggelhöfer: 5

Erich Maurer: 4

Daniela Scherer: 1

Deuxième tour

Bulletins distribués: 98; rentrés: 97; blancs: 2; nul: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élue M^{me} *Dominique Waeber Chappuis*, à Tafers, par 50 voix.

Mme Bernadette Mäder a obtenu 31 voix.

Un-e assesseur-e suppléant-e (représentant les employeurs) au tribunal des prud'hommes de la Veveysse

Bulletins distribués: 89; rentrés: 88; blancs: 4; nul: 1; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élue M. *Daniel Jamain*, à Châtel-St-Denis, par 60 voix.

M^{me} Noémie Berthoud a obtenu 23 voix.

—

Motion M1133.11 Dominique Corminbœuf/ Nicolas Repond (suite)

Vote

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 45 voix contre 26. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander